

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 29 avril 2021

Présidence de M. Jonas Kocher

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 84-2021 de la Municipalité du 8 mars 2021,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 157'400.- TTC pour les travaux d'assainissements et de mise en conformité à la place du Marché, avant déduction de la participation estimée de l'ECA de CHF 75'900.- TTC, soit un total net estimé de CHF 81'500.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3400.1065.5010 - Pl. du Marché – Travaux assainissement et mise en conformité.

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Ainsi délibéré en séance du 29 avril 2021

Le Président



Jonas Kocher



La Secrétaire



Yvette Charlet